



Instructions de Course

Interligue 420 / Interligue Europe 2022

Organisation Cercle de Voile de Marseillan

Samedi 26 au dimanche 27 mars 2022

La mention [NP] (« No Protest ») dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (« Discretionary Penalty ») dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les « **règles** » telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) complétées par
 - Les règlements fédéraux,
 - Le règlement sportif en vigueur, ses annexes et ses avenants, de la classe 420 (UNIQUA France)
 - Le règlement sportif 2021 / 2022 – Association française des « EUROPE »
2. Les réglementations liées à la sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie de la Covid, dont « l'annexe Covid 19 » à l'Avis de Course.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse :
www.cvmarseillan.fr

Par mesure de sécurité, un doublage pourra être effectué par affichage sur le tableau d'information dont l'emplacement est sur les tableaux positionnés sous le barnum sur la terrasse devant le club ;

- 3.2 Le PC course est situé à « Cercle de Voile de Marseillan »
Tel 04 67 77 65 22 – e-mail : cvmarseillan@free.fr

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse au premier étage du club
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie les RCV « Signaux de course »).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage ou le parking selon leur place de stationnement à ce moment »
Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **30** minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux ne doivent pas quitter leur emplacement.

6. PROGRAMME

- 6.1 Dates des courses :

Date	420	EUROPE
<i>Samedi 26 mars</i>	3 Courses	3 Courses
<i>Dimanche 27 mars</i>	3 Courses	3 Courses

- 6.2 -Un briefing « organisation » est prévu à **11h00**,
-Un briefing « coureurs » est prévu à **12h00**
- 6.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :
- **Samedi 26 mars : 13.30h**
 - **Dimanche 27 mars : 10.00h**
- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
Le pavillon de la classe Europe sera envoyé dès que possible après le départ de la classe 420. Cette procédure sera considérée comme faisant partie de la séquence de courses en cours.
- 6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe 420 est le pavillon 420 BLEU sur fond blanc.



Le pavillon de classe Europe est le Pavillon de la classe des EUROPE



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours OUTER : Pavillon Blanc avec chiffre « 1 » noir

Parcours INNER : Pavillon Blanc avec chiffre « 2 » noir

10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours sont :

- Marque de départ extrémité bâbord Bouée cylindrique ORANGE
- Marque de départ extrémité tribord Pavillon ORANGE sur le Bateau Comité arborant les signaux de course
- Marques 1, 2, 3P / 3S, 4P / 4S, 5 Bouées cylindriques JAUNE
- Marque de changement de parcours Bouée cylindrique ROUGE
- Marques d'arrivée extrémité bâbord Bouée cylindrique BLANCHE.
- Marques d'arrivée extrémité tribord Bateau du Comité arborant le pavillon BLEU

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Aucun obstacle ne perturbe la navigation dans la zone de course.

L'attention des concurrents est attirée sur la bande de hauts fonds près du rivage au SUD/EST et sur le danger représenté par les tables des parcs à huitres situées au NORD de la zone de courses.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

Un bateau du comité de course arborant le pavillon CVM pourra se tenir à bâbord et à proximité de la bouée de départ

Ce bateau est considéré comme faisant partie de la marque de départ extrémité bâbord. Toute navigation entre la bouée et ce bateau est interdite.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les bateaux en course, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P5 seule s'applique :
Classe 420 et classe EUROPE : Pour un vent supérieur à 13 nœuds, le comité de course peut envoyer le pavillon « OSCAR »

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour la marque 1	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
420	40 minutes	20 minutes	60 minutes
EUROPE	45 minutes	20 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 16.4 Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Ceci modifie la RCV 32.1(d)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe en course, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe concernée ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure limite pour réclamer sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dans le premier bureau à droite après l'entrée du club
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans la salle du fond du club. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Tout retard dans l'horaire ne pourra être un motif de demande de réparation.

18. CLASSEMENT

- 18.1 UNE course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Calcul des scores :
- (a) Quand moins de QUATRE (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand QUATRE (4) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 La règle 40.1 s'applique à tout moment dès qu'un bateau est sur l'eau. (Réf Dernier alinéa de la RCV 40.2)
- 19.2 *[DP] [NP]* Une vérification par émarginement sur les listes des coureurs (sortie et retour) sera mise en place sur les tables situées sous le Barnum de la terrasse SUD.
- 19.3 Tout bateau n'ayant pas émarginé sera classé DNS sans instruction pour les courses du jour. Il appartient à chaque équipage de s'assurer qu'il a bien émarginé. Ceci modifie la RCV 63.1
- 19.4 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.5 **Rappel** : l'envoi du pavillon « V » sur le bateau du comité départ et sur d'autres bateaux du dispositif de surveillance, confirmé par un appel VHF du Comité de course, signifie :
« *Tous les bateaux officiels et accompagnateurs sont appelés à une veille attentive sur le canal de communication du comité de course, à prêter une attention particulière à tout équipage en situation de difficulté, et à rapporter dès que possible leurs observations au Comité de Course* ». Ceci modifie la RCV 37

19.6 Le canal de communication du comité de course sera le canal VHF 77

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Au moment de la confirmation d'inscription, **les concurrents pourront être tenus de signer un engagement sur l'honneur de leur respect des règles de jauge.**

21.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.3 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

22.1 Les bateaux officiels du comité de course et les bateaux entrant dans le dispositif de surveillance et d'assistance aux coureurs sont identifiés par un Pavillon VIOLET

22.2 Les bateaux du Jury seront identifiés un pavillon JAUNE « Jury »

23. ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

23.1 Les accompagnateurs ne doivent pas approcher à moins de 50m des zones où les bateaux courent, depuis le signal préparatoire de la course concernée jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au secrétariat du club au plus tard à l'heure limite de la confirmation de l'inscription pour les coureurs. Ils seront identifiés par une « rubalise » remise par le secrétariat lors de l'inscription.

Cette flamme devra rester bien visible de façon permanente.

23.3 Pour des raisons de sécurité :

- Tout bateau accompagnateur doit être en veille VHF permanente, canal 77 lorsqu'il est sur l'eau
- Tout bateau accompagnateur non identifié sera éloigné des zones de course.

23.4 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVIDENCE PHOTOGRAPHIQUE

24.1 Le comité de course et les membres du jury sont susceptibles d'utiliser des caméras pour enregistrer certaines scènes de courses et notamment les départs et les passages de marques.

24.2 Ces vidéos, et les éventuelles photos extraites pourront être utilisées comme élément de preuve pour étayer des décisions de disqualification sans instruction, ou des réclamations.

24.3 Les concurrents auront un libre accès à ces vidéos, sur demande de leur part, avant toute demande de réparation ou instruction de réclamation.

25. DROITS D'IMAGE

Les concurrents autorisent le CVM et les partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

26 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*

25 EMBACEMENTS [DP]

Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux pour la nuit (*règle Covid*)

26 PRIX

Des prix seront distribués comme suit par le Cercle de Voile de Marseillan :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} équipage garçons 420
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} équipages filles 420
- 1^{er} équipage étranger
- 1^{er} équipage U17 masculin ou mixte
- 1^{er} équipage féminin U17

27 DECHARGE DE RESPONSABILITE

27.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, l'Association UNIQUA France, le Cercle de Voile de Marseillan, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

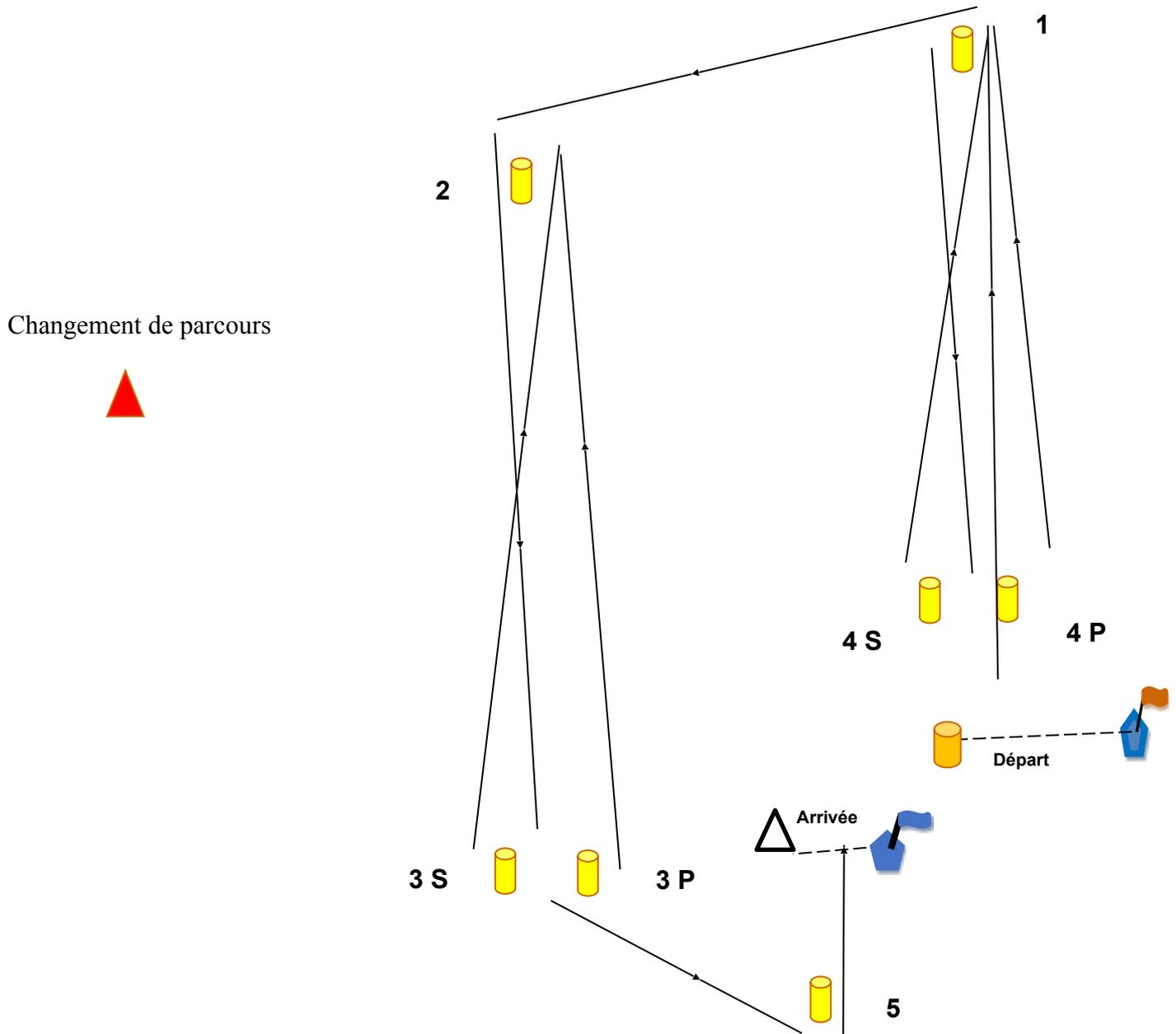
Arbitres désignés par la FFVoile :

Présidente du comité de course :	Paul BASTARD (CC international World Sailing)
Comité de course adjoint :	Cathy POST (CC national FFVoile)
Président du jury :	Paul Edouard DESPIERRS (Jury national FFVoile)
Juge :	Théo WENDLING (Jury national FFVoile)
Comité Technique	Guy VALENTIN (Comité Technique national FFVoile)
Commissaire aux résultats	Marie-line LOIRY-VALENTIN (Commissaire FFVoile) Dominique WENDLING (Commissaire FFVoile en formation)

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



- Les marques sont à laisser à bâbord sauf 3S et 4S
- La marque de départ Bâbord est une bouée cylindrique ORANGE
- Les marques 1, 2, 3P et 3S, 4P et 4S, 5 sont des bouées cylindriques JAUNE
- La marque d'arrivée est une bouée tétraédrique BLANCHE
- La marque de changement de parcours est une bouée tétraédrique ROUGE

Parcours 1 : (OUTER)

Pavillon Blanc / Chiffre 1 Noir

Départ - 1 - 2 - 3S / 3P - 2 - 3P - 5 - Arrivée

Parcours 2 : (INNER)

Pavillon Blanc / Chiffre 2 Noir

Départ - 1 - 4S / 4P - 1 - 2 - 3P - 5 - Arrivée

- en le désignant.